

CHARTRE D'ENGAGEMENT

pour les exposant-e-s de la Fête de la Bio 2017



La Fête de la Bio, est le lieu de rencontre de toutes celles et ceux qui s'intéressent à l'environnement, au développement durable, à l'agriculture biologique, à l'alimentation saine, au commerce équitable, aux énergies renouvelables, à l'habitat sain et au bien-être de l'humain et de son environnement dans leur ensemble.

Par conséquent, j'atteste avoir pris connaissance et adhérer pleinement aux engagements suivants :

1/ ENGAGEMENT « BIO »

La Fête de la bio propose des stands de producteurs, transformateurs et distributeurs de produits biologiques (ou en conversion) certifiés par un organisme de contrôle agréé par l'État ou la Communauté Européenne. Ses exposants devront être dans la capacité de présenter leur certification en agriculture biologique lors du salon. Tous les produits alimentaires vendus sur l'ensemble du salon, seront issus obligatoirement de l'agriculture biologique ou à base de produits bio ou reconnus respectueux de l'environnement.

2/ ENGAGEMENT ÉTHIQUE

La Fête de la bio présente des produits non alimentaires qui doivent montrer un intérêt au regard de la défense de l'environnement, du climat, de l'écologie, de l'aménagement du territoire ou du commerce équitable. Pour les produits « non certifiables », il est de la responsabilité du comité d'organisation de vérifier la nature des produits présentés, par l'obtention de divers documents (factures, certificats divers, composants...). Concernant les associations à but non lucratif, elles se doivent d'œuvrer dans les domaines de l'agriculture durable, l'environnement, le développement solidaire et le lien social. Le comité d'organisation sera vigilant sur les buts poursuivis par ces associations.

3/ ENGAGEMENT LOCAL

La Fête de la bio propose privilégie les circuits courts et la dynamique des territoires. Par conséquent, la priorité sera donnée aux producteurs et aux produits de proximité.

4/ ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL et ECOLOGIQUE

La Fête de la bio soutient et promeut les initiatives en faveur de l'environnement en permettant la promotion de produits non polluants dans les domaines de l'habitat, des produits d'entretien, des textiles et de l'artisanat. Ceci afin d'offrir aux consommateurs une information sécurisante, fiable et une garantie grâce aux labels existants. Elle soutient également le développement des filières énergétiques durables : les énergies renouvelables et les économies d'énergie.

5/ EXCLUSION

Le comité d'organisation de la Fête de la Bio s'efforcera de vérifier la fiabilité et la qualité des exposant-e-s, sans pour autant pouvoir être tenu pour responsable de celles-ci. Toutefois, en cas de dérive d'un exposant-e ou d'un intervenant-e, le comité d'organisation se réserve le droit de refuser sa participation ou de prononcer l'exclusion de celui-ci.

6/ GESTION DES DECHETS

Des bacs de tri sélectif des déchets seront mis à disposition sur l'ensemble du site. En tant qu'exposant-e, vous vous engagez à laisser votre emplacement aussi propre que vous l'aurez trouvé et à trier vos déchets dans les différents bacs prévus à cet effet.

L'exposant-e

Nom et prénom :

Signature et cachet :

Fait à :

Le :